

## FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - SST



N° d'organisme de formation : 11 91 004 47 91  
N° d'habilitation INRS : 1028000/2016/SST-01/O/12

### PUBLIC CONCERNÉ :

- ♦ Toute personne salariée de l'établissement.

### PRÉ-REQUIS :

- ♦ Aucun

### DURÉE DE LA FORMATION :

14 heures minimum de face à face pédagogique de 04 à 10 candidats.

La durée peut être augmentée en fonction du nombre de participant et des changements apportés par la CNAMTS au contenu de la formation.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Disposer dans tous les établissements, de personnels en nombre suffisant, capables de prévenir et d'intervenir immédiatement après un accident.

### CONTENU DE LA FORMATION :

#### Contenu de la formation :

- ♦ Le sauvetage secourisme du travail ;
- ♦ Recherche des risques persistants pour protéger :
  - Formation générale à la prévention ;
  - Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident ou son environnement ;
  - Supprimer ou isoler le danger, ou bien, soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même.
- ♦ De protéger à prévenir :
  - Repérer des risques dans une situation de travail ;
  - Supprimer ou faire supprimer les risques, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- ♦ Examiner la victime et faire alerter :
  - Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir ;
  - De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

## CONTENU DE LA FORMATION (SUITE) :

- ♦ De « faire alerter » à « informer » → formation générale à la prévention :
  - Informer son responsable hiérarchique et/ou la ou les personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ;
- ♦ Secourir : effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime, afin d'éviter son aggravation :
  - 1/ La victime qui saigne abondamment,
  - 2/ La victime qui s'étouffe,
  - 3/ La victime qui se plaint d'un malaise,
  - 4/ La victime qui se plaint de brûlures,
  - 5/ La victime qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
  - 6/ La victime qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
  - 7/ La victime qui ne répond pas mais qui respire,
  - 8/ La victime qui ne répond pas et qui ne respire pas,
- ♦ Situations inhérentes aux risques spécifiques.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Exposés interactifs ;
- ♦ Démonstrations effectuées par le formateur ;
- ♦ Études de cas ;
- ♦ Mise en situation des stagiaires.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Plan d'intervention du sauveteur secouriste du travail et plan d'action prévention ;
- ♦ Supports pédagogiques numériques exclusifs réalisés par CPI (*via vidéoprojecteur*) ;
- ♦ Matériel de simulation de fausse route pour l'entraînement à la désobstruction des voies aériennes ;
- ♦ Un mannequin adulte, enfant et nourrisson ;
- ♦ Un défibrillateur de formation ;
- ♦ Du maquillage (simulations de plaies, brûlures...) ;
- ♦ Du petit matériel pour la simulation d'accidents de travail ;
- ♦ Etc.

## MODALITES D'EVALUATION :

Une évaluation certificative est réalisée sur la dernière demi-journée de formation en 2 épreuves :

- ♦ Épreuve 1 : lors d'une mise en situation d'accident de travail simulé, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement
- ♦ Épreuve 2 : lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnement simple sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité de SST et ses compétences en matière de prévention

## CERTIFICAT DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL :

Après une évaluation certificative favorable, un certificat de sauveteur secouriste du travail sera délivré au candidat.

## ORGANISME DE DÉLIVRANCE :

INRS – CARSAT/CRAM/CGSS/CSS

## INFORMATIONS UTILES :

- ♦ **L'ouverture de stage doit être effectuée au minimum 15 jours avant le début de la formation ;**
  - ♦ Les formateurs interviennent avec leur propre matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur...).
- Pour le bon déroulement de la formation, il sera nécessaire de leur mettre à disposition une salle de réunion adaptée et équipée d'un mur blanc, d'un écran blanc ou d'un téléviseur avec connectique(s) HDMI.

## TARIF :

Sur devis / nous consulter

## DELAI ET MODALITE D'ACCES

- ♦ L'accès à nos formations peut être initiée soit par l'employeur soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de ce dernier
- ♦ Une fiche d'étude formation est éditée et renseignée avant l'envoi d'un devis, afin de s'assurer de la cohérence de la prestation souhaitée, et pour faciliter les échanges administratifs et pédagogiques
- ♦ L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges
- ♦ Délai d'accès : 15 jours calendaires minimum (délai imposé par l'INRS)

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ♦ Tous nos formateurs, de par leurs expériences des établissements sociaux et médico-sociaux sont sensibilisés aux situations de handicap
- ♦ Nous veillons au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation
- ♦ Lorsque la formation est réalisée en intra, le client s'engage à mettre à disposition des locaux accessibles et nous communique son registre public d'accessibilité